

PRÉAVIS N° 22

AU CONSEIL COMMUNAL

Budget 2012

Crédits d'extensions des Services industriels

Crédits routiers et d'assainissement pour l'entretien constructif

Plan d'investissements 2012-2016

Délégué municipal: Municipalité in corpore

Nyon, le 10 octobre 2011

Table des matières

	<i>Page</i>
TABLE DES MATIERES	
Préambule	3
Budget de fonctionnement	6
Budget d'investissements	21
Proposition de décision de la Municipalité	24
Graphiques	25

I. Préambule

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En exécution des dispositions légales, nous vous soumettons le budget de la Commune pour l'année 2012.

Le budget 2012 présente un excédent de charges de CHF 11 millions environ, soit un budget avec un déficit beaucoup plus élevé que le budget de l'année 2011 (CHF 1 million) et du budget 2010 (CHF 9,2 millions).

En préambule, il est rappelé que les systèmes fiscal et de péréquation sont très instables et génèrent des variations financières de grande ampleur. Il peut y avoir des écarts significatifs entre les acomptes et les décomptes qui peuvent représenter plusieurs millions. Cela tient au fait qu'il y a deux ans de décalage entre l'année prise en compte pour calculer la valeur du point d'impôt communal, qui influe sur les acomptes facturés au titre de la péréquation, et l'année d'établissement du décompte. Sur le plan fiscal, les acomptes facturés une année donnent lieu à des correctifs les années suivantes en fonction des taxations définitives. Ces variations annuelles très importantes entre les prévisions et les montants définitifs créent des incertitudes qui compliquent la gestion du ménage communal sur la durée.

La progression des dépenses par rapport au budget de l'année précédente (+ CHF 13,8 millions) est liée principalement à la péréquation directe et indirecte.

Les dépenses nettes de péréquation sont passées de CHF 21,4 millions en 2011 à CHF 30,1 millions en 2012, soit une augmentation de CHF 8,7 millions ou + 40,5%.

Ces dépenses supplémentaires de CHF 8,8 millions sont connues depuis le 4 octobre 2011.

Par ailleurs, des progressions de charges sont imputables aux effets financiers découlant des décisions prises par le Conseil communal (charges salariales), de la volonté de la Municipalité d'encourager l'emploi des jeunes en offrant des places de travail à des maturants et des stagiaires, de renforcer les ressources financières dévolues à l'entretien des bâtiments et des routes, ainsi que de permettre l'organisation d'événements sportifs et culturels exceptionnels en 2012.

Pour le reste, les dépenses sont globalement sous contrôle puisque les variations d'une année sur l'autre tiennent essentiellement à l'application des lois et règlements en vigueur, au renforcement des prestations au niveau des structures d'accueil de jour des enfants et au renforcement des effectifs de la Police en application de la réforme policière (nouvelle loi sur l'organisation de la police vaudoise).

Les charges de personnel s'accroissent en raison de l'application de la politique salariale prévue par les statuts, l'extension des prestations dans le domaine de l'accueil de jour des enfants et la création de postes de travail adoptés ces douze derniers mois par le Conseil communal ou demandés par le biais du budget concernant la réforme policière.

En 2012 et par rapport à 2011, les recettes augmentent (+ CHF 3,8 millions). La tendance haussière découle principalement de la bascule de deux points d'impôt pour financer la réforme policière. En revanche, les recettes perçues sur les ventes d'énergie (électricité et gaz) et les taxes d'introduction au réseau d'égouts et d'épuration s'inscrivent en baisse.

Les impôts sont plus élevés en 2012 par rapport à 2011. Comme déjà mentionné ci-dessus, cela tient au fait que deux points d'impôts ont fait l'objet d'une bascule en faveur des communes afin de financer une partie de la réforme policière. Avant la bascule de points d'impôt et sur la base des hypothèses de croissance économique et démographique qui ont été retenues, la Municipalité considère que les impôts perçus en 2012 devraient être supérieurs à ceux prévus pour 2011 au vu des comptes 2010 et des montants facturés jusqu'à fin septembre de cette année.

Les rentrées fiscales budgétisées ne peuvent pas être comparées avec celles figurant dans les comptes 2010. En effet, les impôts comptabilisés dans les comptes 2010 découlent d'éléments extraordinaires et sont fonction d'une croissance économique robuste. Par ailleurs, la charge fiscale correspondait à 65 points d'impôt contre 61 en 2012. Par conséquent, les estimations pour 2012 se fondent sur une vision raisonnablement positive de la marche des affaires des entreprises, de la propension à consommer des ménages, de l'évolution de la population et de la situation sur le marché immobilier.

En finalité, les charges (+ 8,3%) progressent plus rapidement que les recettes (+ 2,3%).

Les incertitudes liées à l'évolution de la situation économique et la croissance des dépenses de péréquation ne sont pas propices à une modification de la stratégie empreinte de rigueur suivie ces dernières années en matière de gestion financière. Il s'agit de garder sous contrôle les dépenses sur lesquelles la Municipalité a une marge de manœuvre de façon à éviter de devoir revenir en arrière ultérieurement sur les engagements pris ou de remettre en question des prestations publiques existantes dans les années à venir.

Les dépenses nettes d'investissements devraient s'élever à CHF 34,3 millions environ. Ce montant découle des projets d'investissements tels qu'évalués par les services et offices qui ont accompli un travail important d'analyse et de chiffrage des besoins. En comparaisons intercommunales, des investissements supérieurs à CHF 20 millions représentent un effort significatif. Il démontre la volonté de la Municipalité de poursuivre à moderniser et compléter les infrastructures publiques communales.

Ce chiffre de CHF 34,3 millions, qui peut paraître élevé, doit être nuancé et être mis en perspective avec les investissements relativement faibles qui ont été réalisés en 2010 et cette année. Une partie de ces investissements seront financés au moyen des taxes d'équipements perçues. Il faut être conscient que les dépenses d'investissements seront nettement plus conséquentes dans les années puisqu'il s'agira de passer à la phase de réalisation des projets aujourd'hui à l'étude et, surtout, d'effectuer les investissements en infrastructures nécessaires pour accueillir de nouveaux habitants et créer des emplois.

Les Services industriels présentent des crédits d'extensions pour 2012 représentant CHF 3,6 millions. A partir de 2013, les investissements liés aux extensions du réseau devraient être financés par le biais d'un crédit-cadre si le Conseil communal accepte le préavis sur la simplification administrative et l'optimisation de la gestion des Services industriels (SI) soumis à des marchés partiellement ou totalement en concurrence (préavis N° 16/2011).

Le Service des travaux et environnement présente un crédit routier et d'assainissement pour l'entretien constructif de CHF 468'000.- HT. Cette somme permettra la réfection des revêtements routiers de la rue St-Jean (secteur compris entre le pont sur l'Asse et la rue des Marchandises) et à la route de St-Cergue (entre le chemin des Pâquerettes et le chemin des Plantaz). Les travaux d'assainissement portent sur des travaux de chemisage et de construction de collecteurs.

A l'instar de la Confédération et du Canton, la Municipalité ne s'attend pas à une dégradation brutale et de grande ampleur de la situation économique dans les mois qui viennent. Par conséquent, la Municipalité est d'avis qu'il n'y a pas de raisons de remettre en cause des prestations rendues à ce jour par la Commune. Il va de soi que ce constat vaut dans le contexte économique et financier qui prévaut au moment de l'établissement du budget. La Municipalité se réserve la possibilité de revoir ses objectifs si la situation économique devait se dégrader et si les prévisions du Canton concernant la péréquation directe et indirecte devaient se concrétiser.

Il s'agira également de s'interroger sur l'adéquation entre le taux d'imposition et les dépenses à assumer. Même si une augmentation de la charge fiscale n'est pas prévue dans l'immédiat, il faudra quand même se demander si une ville-centre comme Nyon peut financer les investissements à réaliser dans les années à venir et développer ses prestations pour répondre aux besoins de la population, alors qu'elle a une fiscalité au-dessous de celle appliquée par les autres villes vaudoises.

En conclusion, le budget 2012 est préoccupant et prévoit une dégradation de la situation financière à cause de facteurs externes sur lesquels la Municipalité n'a pas de prise. Il est évident que si les comptes sont dans la ligne de ce budget en termes de déficit, des mesures supplémentaires, dont l'amplitude dépendra de la situation effective, devront être initiées que ce soit du côté des charges ou des recettes.

Dans ces conditions, la Municipalité estime qu'il n'est pas adéquat de prendre des mesures drastiques compte tenu des écarts qu'il peut y avoir entre les prévisions du Canton et les dépenses réelles, d'une part, et l'impossibilité de faire des pronostics s'agissant de l'évolution économique, d'autre part. La Municipalité entend donc attendre le résultat des comptes 2011 avant d'actualiser les objectifs de la politique budgétaire suivie.

On peut considérer qu'il s'agit d'un budget de transition entre la fin de la précédente législature et le début de la nouvelle législature. Il intègre les effets financiers devant permettre de réaliser les missions dévolues à l'administration communale.

2. Budget de fonctionnement

Introduction Le préavis a été établi sur la base des chiffres du budget 2012 finalisé par la Municipalité le 10 octobre 2011.

Le préavis est déposé en octobre de façon à pouvoir intégrer dans le budget les effets financiers liés aux acomptes dus au titre de la péréquation directe et indirecte. Le Canton a communiqué les montants à payer en 2012 le 4 octobre 2011.

Résultat

<i>Budget 2012</i>		<i>Budget 2011</i>	<i>Comptes 2010</i>
<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>		
<i>CHF</i>	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>			
180'554'270		166'714'370	171'740'730
	169'453'500	165'690'680	172'476'130
	11'100'770	1'023'690	
			735'400

Résultat Le budget 2012 prévoit un déficit de CHF 11'100'770, soit un excédent de charges supérieur à celui du budget 2011. Les comptes 2010 étaient bénéficiaires.

La dégradation du résultat découle essentiellement de l'accroissement de la participation au financement des dépenses de péréquation (+ 8,7 millions), des effets financiers liés aux décisions prises par la Municipalité et le Conseil communal au cours des douze derniers mois (+ 1,8 million), l'application de la politique salariale (+ 0,8 million), de la réallocation des mesures de la démarche d'économie compte tenu du bénéfice réalisé en 2010 (+ 0,9 million), la suppression de la rétribution du propriétaire versée par les Services industriels afin d'être conforme aux instructions de la Commission fédérale de l'électricité (- 0,4 million) et l'accroissement des amortissements (+ 0,3 million).

Variations par rapport au budget 2011 Les charges du budget 2012 sont supérieures à celles du budget 2011 (+ 13,8 millions). Les évolutions les plus significatives par rapport au budget 2011 tiennent aux éléments suivants :

Facteurs de hausse des dépenses

- augmentation des dépenses de péréquation directe et indirecte ;
- indexation des salaires conformément aux dispositions du statut sur le personnel (annuités et promotions) ;
- création des postes de travail adoptés par le Conseil communal par le biais de préavis et suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la réforme de la police vaudoise ;
- augmentation du personnel auxiliaire dévolu aux structures d'accueil de jour pour enfants (dépenses compensées partiellement par des recettes) ;
- augmentation des achats de biens, services et marchandises principalement dans les domaines de l'entretien des bâtiments et des routes ;
- augmentation des amortissements résultant notamment du grand nombre de préavis bouclés ces deux dernières années ;

- augmentation des subventions dans le domaine du sport et de la culture ;
- soutien apporté au financement de projets liés au développement durable et à l'efficacité énergétique.

Facteurs de baisse des dépenses

- diminution des charges d'intérêts compte tenu du faible niveau des taux d'intérêts et de la couverture d'une partie des besoins de financement par des emprunts à court terme.

Les revenus du budget 2012 sont plus élevés qu'en 2011 (+ 3,8 millions) pour les raisons suivantes :

Facteurs de hausse des recettes

- bascule de 2 points d'impôts suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'organisation de la police vaudoise ;
- hausse de l'impôt sur le bénéfice, étant donné les montants facturés par le Canton à fin septembre 2011 et figurant dans les comptes 2010 ;
- augmentation du produit des amendes d'ordre ;
- facturation au réseau de domicile des enfants d'une contribution aux dépenses des structures d'accueil collectif de jour pour enfants ;
- augmentation des pensions des parents versées aux crèches et garderies ;
- augmentation des gains immobiliers ;
- augmentation du remboursement émanant du fonds de péréquation directe (l'augmentation est inférieure à l'accroissement de la participation au fonds de péréquation directe).

Facteurs de baisse des recettes

- diminution des droits de mutation ;
- suppression de la rétribution au propriétaire versée par les Services industriels ;
- diminution des taxes de raccordement au réseau d'assainissement ;
- diminution des tarifs de l'électricité.

Variations par rapport aux comptes 2010

Par rapport aux comptes 2010, les charges sont plus élevées (+ 8,8 millions) compte tenu principalement des évolutions suivantes :

- augmentation des dépenses de péréquation (+ 5,5 millions) ;
- charges de personnel (+ 5,4 millions) ;
- augmentation des dépenses d'entretien (+ 0,8 million) ;
- augmentation des frais de mandats (+ 0,3 million) ;
- diminution des charges d'intérêts (- 0,6 million) ;
- augmentation des amortissements (+ 1,2 million) ;
- augmentation des aides et subventions (+ 1,8 million) ;
- diminution des attributions aux fonds de réserve (- 5,9 millions).

Les revenus en 2012, par rapport aux comptes 2010, sont inférieurs de CHF 3 millions essentiellement en raison :

- impôts (- 7,1 millions principalement suite à la bascule de points d'impôt en faveur du Canton en 2011 pour financer la facture sociale) ;
- taxes, émoluments et produits des ventes (- 3,3 millions) ;
- redistribution du fonds de péréquation directe (+ 6,9 millions)
- gains immobiliers (- 0,6 million).

Résultat opérationnel

<i>Budget 2012</i>		<i>Budget 2011</i>	<i>Cptes 2010</i>
<i>CHF</i>		<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>			
-151'925'060	Total charges d'exploitation	-138'438'020	-139'783'911
153'469'190	Total recettes d'exploitation	149'630'930	157'757'434
1'544'130	Résultat opérationnel	11'192'910	17'973'522
-11'537'000	Amortissements	-11'269'050	-10'359'544
-1'740'740	Attributions Fds de réserve	-1'541'690	-7'597'347
632'840	Prélèvements Fds de réserve	594'140	718'769
-11'100'770	Excédent de charges	-1'023'690	735'400

Le résultat opérationnel est légèrement positif. Il est moindre que celui du budget 2011 et des comptes 2010. Le résultat opérationnel est égal aux charges totales moins les revenus totaux. Du résultat obtenu sont déduits les amortissements, les attributions aux fonds de réserve et sont ajoutés les prélèvements sur les fonds de réserve. Un chiffre négatif signifierait que la Commune doit emprunter pour financer ses dépenses courantes.

Réforme de l'organisation policière

Faisant suite à la bascule de 6 points d'impôt du 1er janvier 2011 liée à la réforme de la nouvelle péréquation, le Grand Conseil est entré en matière dans sa séance du 14 juin 2011 sur l'examen de la nouvelle loi sur l'organisation policière vaudoise dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2012.

Cette nouvelle loi s'accompagne d'une bascule d'impôt de 2 points de l'Etat aux communes. Ainsi, l'Etat basculera aux communes 2 points d'impôts cantonaux afin de permettre aux communes disposant de polices communales de reprendre les prestations assumées auparavant par le Canton.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2012, les taux d'imposition communaux sont augmentés de 2 points et le taux cantonal de base est porté à 155,5%.

L'opération de bascule du 1er janvier 2012 se déroulera de la même manière que celle du 1er janvier 2011 suite à l'entrée en vigueur du nouveau système de péréquations intercommunales.

Sur un plan pratique, le décret sur le financement de la réforme policière vaudra en tant qu'arrêté communal d'imposition, avec une durée de validité d'un an, pour les impôts régis par le taux modifié par la bascule de 2 points. Les autres impôts et taxes des communes devront faire l'objet d'un arrêté communal selon les règles habituelles.

Dans le cas où les communes adopteraient sans modification le taux résultant du décret (= taux 2011 augmenté des 2 points d'impôt de la bascule), cette partie de l'arrêté communal n'est pas soumise au référendum communal.

Sur la base de leur autonomie fiscale, les communes conservent la faculté d'adapter à la hausse ou à la baisse leur taux d'imposition valable pour l'année 2012. Si elles décident d'opter pour un changement, elles procéderont alors selon les règles figurant dans la loi sur les communes, la loi sur les impôts communaux et la loi sur l'exercice des droits politiques, avec décision du conseil et possibilité de référendum communal. Un refus des propositions municipales par le Conseil ou en référendum fera alors entrer en vigueur automatiquement le taux prévu par le décret.

La loi sur l'organisation policière correspond à une loi-cadre. Par conséquent, elle n'aborde pas les aspects liés aux mécanismes de financement. La Convention signée entre le Canton et l'Union des Communes Vaudoises prévoit que les charges supplémentaires assumées par le Canton soient financées par les communes par le biais de la péréquation. Le montant qui sera facturé aux communes fait l'objet d'un processus de régulation instauré d'entente entre le Conseil d'Etat et les communes.

Les effets financiers prévus au budget 2012 sont les suivants :

- bascule de 2 points d'impôts : recette supplémentaire de CHF 2 millions environ;
- renforcement des effectifs de la police : dépense supplémentaire de CHF 1,1 million environ (sans les 2 EPT accordés par le préavis « Incivilités »);
- participation aux charges cantonales de police : dépense supplémentaire de CHF 1,4 million environ.

*Démarche d'économie
et de simplification administrative*

En réponse au vœu de la Commission des finances concernant le budget 2011, la Municipalité a annoncé la mise en place d'une démarche d'économie et de simplification administrative.

Le budget 2011 a été établi en tenant compte d'économies et de nouvelles recettes représentant des effets financiers estimés à CHF 1,3 million. Ce montant s'ajoutait aux efforts consentis ces dernières années qui ont permis de financer de nouvelles tâches et des prestations supplémentaires sans augmentation proportionnelle des dépenses. Cela a été possible grâce aux gains d'efficacité et d'efficience réalisés par le biais de choix de priorités et des réorganisations. A ce jour, le potentiel d'économie est quasiment épuisé. Cela signifie que les économies qui pourront être dégagées à l'avenir impliqueront d'envisager l'abandon de tâches, le blocage de l'offre en prestations publiques et la diminution des normes et des standards appliqués.

Les mesures touchaient aussi bien l'administration, que les institutions subventionnées et la population.

Démarche d'économie	
	2011 CHF
Economies	1'000'259
Ressources et relations humaines	216'500
Mandats	273'800
Critères - normes – standards	308'000
Achats	40'050
Subventions	108'549
Autres	53'360
Nouvelles recettes	333'100
Loyers	101'100
Tarifs	53'000
Taxes et émoluments	104'000
Valorisation du patrimoine	50'000
Divers	25'000
Effets financiers totaux	1'333'359

Au vu de l'excédent de revenus des comptes 2010, la Municipalité a décidé de suspendre la réalisation des mesures prévues en 2012 en réallouant les économies qui n'étaient pas pérennes.

Gestion de la dette

En 2012, la Municipalité va continuer de suivre la politique de gestion de la dette démarrée en 2010, soit : contracter des emprunts à court terme de façon à optimiser les coûts de la charge d'intérêts. L'objectif est de restructurer la dette de façon à ce que les emprunts à court terme représentent entre 10% et 20% de la dette totale.

Péréquation

La facture sociale à charge des communes est financée à l'aide de trois sources de financement.

Une première source de financement est constituée par un prélèvement sur les recettes conjoncturelles communales (droits de mutation, gains immobiliers, impôt sur les successions, impôt sur les frontaliers). Le prélèvement est de :

- 50% du produit des droits de mutation, gains immobiliers, successions ;
- 30% du produit de l'impôt sur les frontaliers.

Une seconde source de financement est alimentée par les communes à forte capacité financière à l'aide d'un écrêtage sur les recettes dépassant fortement la moyenne des communes (base de référence : valeur du point d'impôt par habitant). L'écrêtage est le suivant :

- 30% de ce qui est compris entre 120% et 150% de la valeur moyenne ;
- 40% de ce qui est compris entre 150% et 200% de la valeur moyenne ;
- 50% de ce qui est compris entre 200% et 300% de la valeur moyenne ;
- 60% de ce qui dépasse 300% de la valeur moyenne.

Après cet écrêtage, une nouvelle valeur du point d'impôt écrêté est calculée.

Une troisième source de financement, correspondant au solde de la facture sociale à la charge des communes (de l'ordre des deux tiers du montant total), est payée en points d'impôts écrêtés.

FACTURE SOCIALE	2011	2012	Ecart
Recettes conjoncturelles	4'467'225	5'039'391	572'166
Ecrêtage de la capacité fin.	558'854	3'008'838	2'449'984
Paiement en points d'impôts	11'569'185	13'811'127	2'241'942
Total	16'595'264	21'859'356	5'264'092

La Commune doit payer CHF 5,3 millions de plus en 2012 par rapport à 2011. Cet accroissement trouve son explication dans les éléments suivants : -) augmentation de la facture sociale à la charge des communes qui passe de CHF 532'144'400 en 2011 à CHF 577'371'300 en 2012 (+ 8,5 %) ; -) accroissement des recettes conjoncturelles perçues ; -) augmentation de la valeur du point communal écrêté qui s'élève à CHF 1'054'165 en 2012 contre CHF 978'737 en 2011 (+ 7,7%) ; -) nombre de points pris en considération pour effectuer l'écrêtage de la capacité financière (2,53 points en 2012 contre 0,48 point en 2011) ; -) nombre de points pour calculer le paiement en points d'impôt (13,10 points en 2012 contre 11,82 points en 2011).

S'agissant de la péréquation directe, la contribution redistribuée à Nyon est fonction de la population et correspond à un montant en francs par habitant, soit :

- 100.- pour les habitants entre 1 et 1'000 ;
- 350.- pour les habitants entre 1'001 et 3'000 ;
- 500.- pour les habitants entre 3'001 et 5'000 ;
- 600.- pour les habitants entre 5'001 et 9'000 habitants ;
- 850.- pour les habitants entre 9'001 et 12'000 habitants ;
- 1'000.- pour les habitants entre 12'001 et 15'000 habitants ;
- 1'050.- pour les habitants au-delà de 15'001 habitants.

L'alimentation du fonds de péréquation en points d'impôt nécessaire dépend des redistributions prévues.

PEREQUATION	2011	2012	Ecart
Alimentation	17'804'196	20'033'891	2'229'695
Redistribution	-12'965'100	-13'218'150	-253'050
Total	4'839'096	6'815'741	1'976'645

La Commune doit payer CHF 2 millions de plus en 2012 par rapport à 2011. Cet accroissement trouve son explication dans les éléments suivants : -) augmentation de la valeur du point communal écrêté qui s'élève à CHF 1'054'165 en 2012 contre CHF 978'737 en 2011 (+ 7,7%) ; -) nombre de points pour calculer le paiement en points d'impôt (19 points en 2012 contre 18,19 points en 2011).

La participation communale aux charges cantonales de police se monte à CHF 1'446'220. Cette nouvelle dépense vient en diminution de la bascule de 2 points d'impôt.

Au total les dépenses de péréquation (péréquation directe, facture sociale et réforme policière) sont CHF 8,7 millions plus élevés en 2012 par rapport à 2011.

Résultats par domaine Le budget 2012 par direction se présente comme suit :

	Charges CHF	Revenus CHF
Administration générale	19'337'990	3'477'700
Finances	32'787'000	93'910'100
Domaines et bâtiments	11'932'550	3'531'480
Travaux	19'182'280	9'154'100
Sports, écoles et cultes	2'114'845	1'251'700
Police	14'594'950	6'375'700
Affaires sociales	34'821'695	3'426'410
Services industriels	45'782'960	48'326'310
Sous-total	180'554'270	169'453'500
Excédent de charges		11'100'770
Total	180'554'270	180'554'270

Services industriels Les Services industriels prévoient de réaliser un bénéfice de CHF 2,5 millions environ, soit un résultat équivalent à celui du budget 2011 et supérieur à celui des comptes 2010 (CHF 2 millions).

Services industriels	Budget 2012 CHF	Budget 2011 CHF	Cptes 2010 CHF	Cptes 2009 CHF
Bénéfice des Services industriels	2'543'350	2'501'940	2'008'574	3'950'905
<i>Intérêts</i>				
Intérêts sur le capital de dotation	1'944'000	1'747'900	1'747'872	1'220'800
<i>Amortissements</i>				
Divers amortissements	1'547'600	1'724'600	1'723'751	1'468'768
<i>Attributions aux fonds de réserve</i>				
9280.27 Service des eaux	765'400	495'000	1'099'600	675'500
9280.30 Exploitation réseau élec.	0	0	304'876	1'093'658
9280.31 Energie renouvelable	58'000	62'000	47'057	0
9280.34 Eclairage public	71'750	80'700	77'248	82'699
9280.28 Régularisation tarifs gaz	0	0	200'000	100'000
<i>Prélèvements sur fonds de réserve</i>				
9281.20 Véhicules des SI	0	0	0	-16'663
9280.27 Service des eaux	0	0	0	0
9280.30 Exploitation réseau élec.	-335'840	-268'640	0	0
9280.28 Régularisation tarifs gaz	0	0	0	0
9280.32 Efficacité énergétique	0	0	0	0
9280.34 Eclairage public	0	0	0	0
<i>Taxes</i>				
111.4342 Développement durable	102'100	100'000	97'055	100'356
112.4342 Efficacité énergétique	568'700	500'000	559'822	444'144
<i>Redevances</i>				
222.4111 Redevance réseau élec.	0	400'000	0	400'000
310.4272 Redevance usage du sol	715'000	698'000	679'271	702'355
Résultat opérationnel (bénéfice)	7'980'060	8'041'500	8'545'126	10'222'522

Le résultat opérationnel se monte à CHF 8 millions environ en tenant compte des taxes et des redevances comptabilisées dans d'autres services et après avoir neutralisé les mouvements sur les fonds de réserve, les amortissements et les intérêts sur le capital de dotation.

Les mouvements sur les fonds de réserve reflètent les résultats réalisés dans les différents domaines d'activités des Services industriels, plus particulièrement au niveau de la gestion du réseau d'eau et de la distribution de l'électricité.

Le prélèvement sur le fonds de réserve « Exploitation du réseau électrique » découle principalement de la diminution du produit généré par le timbre d'acheminement.

*Effets financiers
non inscrits au budget*

Comme pour le budget 2011, les effets financiers liés aux préavis déposés au Conseil communal ne figurent pas au budget 2012 tant qu'ils n'ont pas été adoptés. Il s'agit notamment du préavis qui porte sur le taux d'activité et les indemnités des membres de la Municipalité, du préavis concernant la création d'EPT au Service de l'administration générale et au Service des ressources et relations humaines, ainsi que du préavis à l'appui des indemnités et vacations du Conseil communal. En revanche, les effets financiers liés à la réforme de la police figurent au budget 2012 car les dépenses devaient a priori être compensées par une bascule de deux points d'impôts.

Risques et incertitudes

Plusieurs estimations budgétaires pourraient varier de manière significative en raison d'éléments extraordinaires et imprévisibles non connus au moment de la finalisation du budget 2012.

- L'introduction d'un nouveau système péréquatif qui déploie des effets favorables pour les finances communales dont l'ampleur ne sera mesurable qu'au moment de l'envoi du décompte pour l'année 2011, soit en automne 2012. Les montants prévus au budget 2012 se basent sur les chiffres reçus du Canton le 4 octobre 2011. Il faut garder en mémoire que la très forte volatilité des recettes fiscales, notamment des impôts conjoncturels, peuvent avoir des incidences significatives sur les dépenses de péréquation. Ce phénomène est encore accentué par le fait que les acomptes à payer en 2012 sont calculés sur la base des recettes fiscales figurant dans les comptes 2010. Il y a donc deux ans de décalage entre l'année de calcul de la valeur du point d'impôt et l'année de calcul des dépenses.
- Les prévisions fiscales ont été établies sur la base d'un scénario raisonnablement optimiste. En fonction des informations fournies par l'Administration cantonale des impôts (ACI), il est très difficile d'estimer les impôts qui seront perçus en 2012. Ils dépendent, entre autres, de la situation économique, des salaires des ménages, de la marche des affaires des entreprises et des ventes d'objets immobiliers. Dans le contexte actuel, les impôts qui y sont liés peuvent beaucoup fluctuer en raison, par exemple, des bonus qui seront versés, de l'évolution des bénéfices réalisés par les entreprises, des rendements sur les placements et de l'évolution des taux hypothécaires. Il s'agira de suivre attentivement, d'une part, l'évolution des montants taxés en les comparant aux acomptes facturés aux personnes physiques et, d'autre part, les impôts payés par les personnes morales et sur les transactions immobilières.
- Les salaires ont été indexés sur la base d'une inflation de 0,7 %. L'indexation effective dépendra de l'indice des prix à la consommation (IPC) de novembre 2011.

- Les charges d'intérêts ont été estimées en prenant en considération un taux de 2,75% pour les nouveaux emprunts et les emprunts à renégocier en 2012, et 1,75% pour les emprunts à court terme. Le niveau effectif des taux d'intérêts influera sur le montant des intérêts passifs à payer, tout comme la structure des emprunts qui seront contractés (part des emprunts à long terme et à court terme).
- Le bénéfice des Services industriels est tributaire principalement de la marge bénéficiaire sur le gaz et des quantités d'électricité vendues.

Modifications du plan de comptes

Un compte N° 115 « Office juridique » a été créé puisqu'il ne dépend plus administrativement du Service des ressources et relations humaines.

Un compte N° 358 « Gestion des énergies des bâtiments communaux » a été créé en exécution des décisions prises par le Conseil communal.

Un compte N° 410 « Environnement » a été créé afin d'y centraliser les dépenses qui concernent ce domaine d'activités et qui portent sur des problématiques à forts enjeux. Cela explique la suppression du compte N° 471 « Cours d'eau et enrochements » et son intégration dans le compte N° 410.

Le compte N° 480 « W.C. publics » a été supprimé et intégré dans le compte N° 430 « Réseau routier ».

Un compte N° 455 « SADEC » a été créé dans le but de centraliser les flux financiers qui concernent cette société.

Les imputations internes de l'économat ont été supprimées puisque les factures seront payées directement par les services et les offices et non plus par le Service de l'administration générale.

A partir de 2012, les charges salariales des apprenants (stagiaires, maturants et apprentis) seront comptabilisées sur des comptes « 3014 » et non plus « 3012 ».

Charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement	Variations par rapport au budget 2011				Comptes 2010 CHF
	Budget 2012 CHF	Budget 2011 CHF	budget 2011 %		
Autorités et personnel	48'032'350	44'770'750	+	7.3%	42'642'506
Biens, services et marchandises	41'442'545	40'546'910	+	2.2%	39'126'515
Intérêts passifs	4'204'700	4'459'200	-	5.7%	4'833'429
Amortissements	11'537'000	11'269'050	+	2.4%	10'359'544
Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques	46'274'000	37'261'500	+	24.2%	42'993'150
Aides et subventions	11'971'465	11'399'660	+	5.0%	10'188'312
Attributions à fonds de réserve et financements spéciaux	1'740'740	1'541'690	+	12.9%	7'597'347
Imputations internes	15'351'470	15'465'610	-	0.7%	13'999'927
Total	180'554'270	166'714'370	+	8.3%	171'740'730

Du côté des charges, les principales variations portent sur les éléments suivants :

Autorités et personnel

Les charges salariales sont plus élevées (+ 3,3 millions) en 2012 par rapport à 2011. Cet accroissement résulte des annuités (+1,1%), de l'inflation (estimée à 0,7%) et des nouveaux postes de travail créés suite à l'adoption des préavis suivants, soit :

- Préavis N° 149 : 0,3 EPT - Bâtiment de la STEP à l'Asse (maintenance) ;
- Préavis N° 187 : 0,4 EPT - Centre aéré des Allévays ;
- Préavis N° 191 : 4 EPT - Des mesures pour traiter les incivilités et le sentiment d'insécurité ;
- Préavis N° 195 : 0,1 EPT - Dépôt des biens culturels à Champ-Colin ;
- Préavis N° 199 : 1 EPT - Optimisation énergétique des bâtiments communaux ;
- Préavis N° 210 : 1,2 EPT - Amélioration des conditions de gestion et de rémunération en matière d'accueil familial de jour à Nyon.

Par ailleurs, le budget 2012 intègre les effets financiers liés à l'engagement de 5 aspirants de police supplémentaires compte tenu de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'organisation de la police vaudoise.

L'accroissement substantiel du volume des heures à effectuer (206'000 heures en 2012) dans les structures d'accueil familial de jour explique la progression significative des salaires du personnel auxiliaire.

Par ailleurs, un effort sera fait en 2012 pour permettre à des jeunes d'entrer sur le marché du travail avec le statut de stagiaires.

Biens, services et marchandises

Les dépenses en biens, services et marchandises enregistrent des évolutions contrastées.

Les achats sont en hausse surtout en raison de l'organisation d'expositions temporaires sur le plan culturel, de la mise en œuvre du pourcent culturel conformément à la décision prise par le Conseil communal et l'achat de matériel pour les aspirants de police qui seront engagés.

Les achats d'eau, d'énergie et de combustible sont globalement en diminution par rapport au budget 2011. Les dépenses pour acheter de l'électricité sont orientées à la baisse (- 1,1 million), alors que les factures de gaz devraient être plus élevées (+ 0,9 million).

Les frais d'entretien des bâtiments et des routes sont en hausse. La Municipalité a l'intention de consacrer dans un délai de trois ans les ressources nécessaires au maintien de la valeur du patrimoine communal.

Les loyers diminuent suite à la suppression de la rétribution du propriétaire versée par les Services industriels (- 0,4 million) de façon à suivre les instructions arrêtées par la commission fédérale de l'électricité (EiCom).

L'accroissement des frais de réceptions et de manifestations s'explique par l'allocation de moyens plus élevés pour effectuer des campagnes de sensibilisation, de communication et d'information dans le domaine du développement durable et de l'efficacité énergétique. Ces dépenses supplémentaires sont financées par la taxe environnementale.

Les frais de poursuite et de contentieux progressent. Les frais facturés par les offices des poursuites sont en hausse à cause de l'augmentation du nombre de dossiers faisant l'objet de procédures de recouvrement forcé.

Les honoraires et frais d'expertises sont supérieurs à ceux de 2010 (+ 0,3 million) et de 2011 (+ 0,1 million). Les écarts sont significatifs et reflètent par exemple le nombre élevé de projets à réaliser et l'augmentation des affaires finissant devant un juge.

Les émoluments payés au Canton pour taxer et percevoir les impôts communaux sont en augmentation (+ 0,2 million).

Les frais de transports d'enfants à l'UAPE « Marchandises » sont en forte progression étant donné l'augmentation des sites desservis et la réduction de la durée de la pause de midi.

Les frais divers diminuent logiquement puisque 2011 comprenait les dépenses qui découlent des élections communales.

En conclusion, les frais fixes de l'administration sont en hausse (+ 0,9 million) vu les dépenses plus élevées qu'il est prévu de consacrer à l'entretien du patrimoine (0,8 million) et l'accroissement des frais de mandats passés à l'Administration cantonale des impôts et à des privés (+ 0,4 million).

Intérêts passifs

Les intérêts passifs sont plus bas qu'en 2011 compte tenu des taux d'intérêts favorables obtenus sur les renouvellements des emprunts arrivés à échéance en 2011 et du financement d'une partie des besoins de trésorerie avec des emprunts à court terme (maturité inférieure à une année).

Le taux d'intérêt pris en compte pour calculer les charges liées aux nouveaux emprunts est de 2,75% pour les emprunts à long terme et 1,75% pour les emprunts à court terme.

Amortissements

L'accroissement des amortissements tient à la hausse tendancielle des investissements nets à amortir suite au nombreux préavis bouclés ces dernières années.

Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques

L'augmentation très importante par rapport au budget 2011 (+ 8,7 millions) découle des acomptes communiqués par le Canton concernant les dépenses de péréquation.

Péréquation	Variations par rapport au budget 2011			Comptes 2010 CHF
	Budget 2012 CHF	Budget 2011 CHF	budget 2011 %	
<i>Facture sociale</i>				
Prestations complémentaires AVS/AI	7'800'000	5'919'900	+ 31.8%	6'721'428
Prévoyance et aides sociales				11'383'296
Protection de la jeunesse				0
Enseignement spécialisé				3'893'742
RI et part. cant. à l'assurance chômage	6'880'000	5'226'850	+ 31.6%	
Subventions et aides aux pers. handicapées	3'485'000	2'644'500	+ 31.8%	
Prest. pour la famille et autres prest. soc.	865'000	656'850	+ 31.7%	
Subv. primes d'assurance-maladie	1'735'000	1'316'900	+ 31.7%	3'811'176
Bourses d'études et d'apprentissage	1'095'000	830'300	+ 31.9%	0
Subv. COFOP				0
Facture sociale	21'860'000	16'595'300	+ 31.7%	25'809'642
<i>Péréquation (charges)</i>				
Participation fonds de péréquation directe	20'034'000	17'804'200	+ 12.5%	14'562'155
<i>Péréquation (revenus)</i>				
Remboursements fonds péréquation directe	-13'219'000	-12'965'100	+ 2.0%	-6'349'248
Remboursements dépenses thématiques	0	0		0
Péréquation	6'815'000	4'839'100	+ 40.8%	8'212'907
<i>Réforme policière</i>				
Participation	1'446'000			
	1'446'000			
Total	30'121'000	21'434'400	+ 40.5%	34'022'549

La participation de la Commune aux charges cantonales de police à partir de 2012 en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'organisation de la police se monte à CHF 1,4 million.

Aides et subventions

Les évolutions haussières s'expliquent comme suit :

- l'augmentation des subventions aux activités culturelles locales en application des conventions signées et suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les écoles de musique (+ 0,2 million) ;
- l'augmentation des aides ponctuelles aux sociétés sportives (+ 60'000) afin de permettre l'organisation à Nyon de la soirée de remise des mérites sportifs vaudois, du championnat suisse multiple d'athlétisme, du championnat suisse de natation et des 100 ans du Cercle des nageurs de Nyon ;
- à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile ou AVASAD (+ CHF 176'725). L'AVASAD est le nouveau nom de l'OMSV ;
- aux structures d'accueil collectif (+ 0,3 million compensé par une recette de 0,2 million).

Attributions aux fonds de réserve

Les attributions aux fonds de réserve du Service des eaux (+ CHF 270'400) justifient l'écart positif par rapport au budget 2011.

Imputations internes

La diminution est surtout d'ordre technique et concerne les dépenses de l'économat qui ne font plus l'objet d'imputations internes puisque les factures sont directement comptabilisées dans les services et offices.

Les charges imputées sont identiques aux revenus imputés.

Revenus de fonctionnement

Revenus de fonctionnement	<i>Budget 2012</i> CHF	<i>Budget 2011</i> CHF	<i>Variations</i> <i>par rapport au</i> <i>budget 2011</i> %	<i>Comptes 2010</i> CHF
Impôts	73'250'000	70'569'000	+ 3.8%	80'380'368
Patentes et concessions	94'300	497'500	-81.0%	95'350
Revenu du patrimoine	6'693'080	6'816'580	-1.8%	7'128'189
Taxes, émoluments, produits ventes	49'070'700	50'157'200	-2.2%	52'369'275
Part à des recettes cantonales	3'900'000	1'700'000	+ 129.4%	4'484'927
Participations et remboursements de collectivités publiques	16'985'300	16'759'400	+ 1.3%	10'549'206
Autres prestations et subventions	3'475'810	3'131'250	+ 11.0%	2'750'119
Prélèvements sur fonds de réserve et financements spéciaux	632'840	594'140	+ 6.5%	718'769
Imputations internes	15'351'470	15'465'610	-0.7%	13'999'927
Total	169'453'500	165'690'680	+ 2.3%	172'476'130

Du côté des revenus, les principales variations portent sur les éléments suivants :

Impôts Le budget 2012 prend en considération les effets financiers liés à l'arrêté d'imposition soumis au Conseil communal par le biais du préavis N° 15/2011.

Les impôts sont supérieurs à ceux du budget 2011 en raison de la bascule de deux points pour financer la réforme policière et de la progression des impôts sur les personnes morales.

Les hypothèses de calcul décrites ci-dessous ont été appliquées pour estimer les recettes fiscales.

L'impôt sur le revenu a été évalué sur la base des montants facturés en 2010 en tenant compte d'un accroissement des contribuables de 2% et d'une progression des salaires de 1%. Au montant obtenu sont ajoutées les estimations des impôts sur les prestations en capital, liés aux forfaits fiscaux et dus par les sourciers dits mixtes. Les chiffres sont similaires à ceux portés au budget 2011 et inférieurs à ceux des comptes 2010 compte tenu de la bascule de points d'impôt, de la diminution de l'écart entre les acomptes et le résultat de la taxation et du fait, qu'en 2010, une part non négligeable de l'impôt spécial des étrangers et des rentrées fiscales concernant les sourciers mixtes ont un caractère extraordinaire et ne sont donc par pérennes.

L'impôt sur la fortune se fonde sur les comptes 2010 adaptés à la hausse compte tenu de l'augmentation de la population et des montants facturés en 2011 jusqu'à fin septembre qui sont supérieurs à ceux facturés pour la même période en 2010.

L'impôt à la source correspond grosso modo au montant facturé en 2009. Le montant budgétisé est inférieur à celui des comptes 2010. Cela tient au fait qu'en 2010 des recettes extraordinaires ont été comptabilisées.

Les impôts dus par les frontaliers devraient être proches des chiffres des comptes 2010 (3,4 millions).

L'impôt sur le bénéfice est très difficile à prévoir dans le contexte économique actuel qui est très volatil. Toutefois, les perspectives conjoncturelles tablent sur une croissance économique en 2011 et 2012. Au vu des comptes 2010 et des montants facturés jusqu'à fin septembre 2011, la Municipalité a décidé de porter au budget un montant de CHF 10,3 millions, soit la moyenne des montants effectivement facturés en 2009 et 2010 ajustés en fonction des bascules d'impôts de - 6 points en 2011 et + 2 points en 2012.

L'impôt sur le capital correspond au montant porté au budget 2011. Il n'est pas possible de porter une appréciation sur cet impôt. En effet, il est très instable compte tenu de la modification de la loi cantonale sur les impôts qui implique que cet impôt est dû uniquement s'il est supérieur à l'impôt sur le bénéfice (principe de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice sur l'impôt sur le capital). Il faut attendre le bouclage des comptes 2011 avant de mettre en place un nouveau modèle de simulation de cet impôt.

L'impôt foncier est conforme aux montants comptabilisés en 2010.

Les droits de mutation ont été évalués en reprenant les chiffres de 2010 avec une adaptation liée aux nombres de transactions compte tenu des projets immobiliers qui pourraient se finaliser l'année prochaine.

Le montant prévu au budget 2012 au titre des successions et donations a été budgétisé en tenant compte de la moyenne de ces dernières années ajustés légèrement à la hausse compte tenu des comptes 2010.

Impôts	Variations par rapport au budget 2011			Comptes 2010 CHF
	Budget 2012 CHF	Budget 2011 CHF	%	
Impôt sur le revenu	42'000'000	42'250'000	-0.6%	44'188'863
Impôt sur la fortune	4'500'000	5'450'000	-17.4%	4'148'744
Impôt à la source	3'000'000	2'350'000	+ 27.7%	4'655'964
Rétrocession impôt frontaliers	3'400'000	2'900'000	+ 17.2%	3'420'780
Total personnes physiques	52'900'000	52'950'000	-0.1%	56'414'351
Impôt bénéfice net	10'300'000	7'150'000	+ 44.1%	14'258'002
Impôt sur le capital	700'000	680'000	+ 2.9%	-86'134
Impôt compl. immeubles	550'000	500'000	+ 10.0%	559'029
Total personnes morales	11'550'000	8'330'000	+ 38.7%	14'730'897
Impôt foncier	4'400'000	4'300'000	+ 2.3%	4'416'359
Droits de mutation	2'000'000	2'900'000	-31.0%	1'835'589
Successions et donations	1'200'000	1'000'000	+ 20.0%	1'735'797
Impôts sur chiens	42'000	41'000	+ 2.4%	42'240
Taxes sur appareils automatiques	0	0		2'550
Impôts récupérés après défalctions	150'000	50'000	+ 200.0%	153'126
Taxes sur boissons	7'600	7'000	+ 8.6%	7'650
Taxes sur tabacs	4'700	500	+ 840.0%	4'725
Anticipations et concessions	82'000	90'000	-8.9%	82'975
Intérêts moratoires	400'000	500'000	-20.0%	769'196
Recettes diverses (tombolas-lotos)	7'400	8'500	-12.9%	7'380
Impôt sur gains immobiliers	3'900'000	1'700'000	+ 129.4%	4'484'927
Autres recettes fiscales	12'193'700	10'597'000	+ 15.1%	13'542'514
Total	76'643'700	71'877'000	+ 6.6%	84'687'761

<i>Patentes et concessions</i>	<p>Les patentes et concessions découlent des montants facturés par la Police et le Service de l'urbanisme au titre de l'utilisation du domaine public (par exemple, les enseignes).</p> <p>Les Services industriels ne verseront plus de rétribution à la Commune en tant que propriétaire du réseau électrique (- 400'000) de façon à présenter une structure comptable qui soit conforme aux prescriptions de la commission fédérale de l'électricité (EiCom).</p>
<i>Revenu du patrimoine</i>	<p>Les revenus du patrimoine sont en baisse suite à l'adaptation des intérêts moratoires (- 100'000), perçus par l'Administration cantonale des impôts (ACI), au niveau des montants versés en 2010 après neutralisation des effets extraordinaires (intérêts moratoires sur une succession clôturée en 2010 concernant l'année 2007).</p>
<i>Taxes, émoluments, produits des ventes</i>	<p>Les principales variations portent sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- diminution des recettes liées aux permis de construire (- 70'000) ;- diminution des taxes d'introduction compte tenu des nombreux projets immobiliers qui devraient se réaliser en 2011 plutôt qu'en 2012 (- 800'000) ;- hausse du chiffre d'affaires en relation avec les ventes de gaz (+ 0,9 million) neutralisée par une baisse dans le domaine de l'électricité (- 1,4 million) ;- augmentation du produit des amendes (+ 100'000).
<i>Part à des recettes cantonales</i>	<p>Les prix des immeubles vendus restent élevés. Les gains immobiliers devraient être importants, mais pas autant qu'en 2010 puisqu'une partie des comptes de cette année intègrent des recettes extraordinaires.</p>
<i>Participations et remboursements de collectivités publiques</i>	<p>Les remboursements émanant du nouveau système de péréquation progressent, mais pas autant que la contribution de la Commune au fonds de péréquation directe.</p>
<i>Autres prestations et subventions</i>	<p>L'accroissement s'explique par la contribution de l'UEFA compensant les dépenses assumées par la Commune au centre sportif de Colovray (+ 54'300).</p> <p>Les pensions des parents versées au structure d'accueil de jour pour enfants sont CHF 0,2 million plus élevé qu'en 2011. Ces revenus supplémentaires sont le corollaire de dépenses plus élevées.</p>
<i>Prélèvements sur fonds de réserve</i>	<p>L'augmentation s'explique par le prélèvement sur le fonds du Service de l'électricité pour couvrir la part des frais d'acheminement qui n'est pas financée par le timbre d'acheminement (+ 67'200 par rapport à 2011).</p>
<i>Imputations internes</i>	<p>La diminution est surtout d'ordre technique et concerne les dépenses de l'économat qui ne font plus l'objet d'imputations internes puisque les factures sont directement comptabilisées dans les services et offices.</p> <p>Les charges imputées sont identiques aux revenus imputés.</p>

3. Budget d'investissements

Résultat

Budget 2012

<i>Budget 2012</i>		<i>Budget</i>	<i>Comptes 2010</i>
<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>2011</i>	
<i>CHF</i>	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
<i>Compte d'investissements</i>			
42'208'000		Total des charges	11'286'323
	7'949'000	Total des revenus	2'477'335
	30'899'000	Investissements communaux	8'808'988
	3'360'000	Investissement de Regionyon	0
	34'259'000	Dépenses nettes d'investissements	8'808'988

*Montant arrondi

Dépenses nettes d'investissements élevées

Les dépenses nettes d'investissements seront plus élevées que le montant prévu par le plafond d'emprunts et risques pour cautionnements (20 millions) et supérieures à celles du budget 2011 et des comptes 2010. Il s'agit de mener à bien les projets prioritaires qui s'inscrivent dans la politique de modernisation et de développement des infrastructures publiques. Ces investissements doivent renforcer l'attractivité de la ville et, donc, inciter des nouveaux habitants et des nouvelles entreprises à s'y installer. Il y a également un effet de rattrapage en 2012 en raison du faible niveau d'investissements qui devrait être atteint en 2011.

Ce montant est plus élevé que planifié pour 2011 en raison de la participation de la Commune au financement de projets régionaux pilotés par le Conseil régional (CHF 3,4 millions). En retour, le Conseil régional participera au financement de projets nyonnais. Cette recette d'investissements ne figure pas au plan d'investissements car elle n'est pas connue à ce jour.

La Municipalité constate que tous les investissements prévus pour 2012 ne pourront pas être réalisés en raison d'oppositions, de recours, de contraintes techniques, de retard pris dans le processus décisionnel, etc. L'objectif pour 2012 est de réaliser environ 70% des investissements inscrits dans le plan d'investissements.

La finalisation du plan d'investissements pour les années 2013 à 2016 sera effectuée au moment de l'établissement du programme de législature.

Autofinancement

La marge d'autofinancement est légèrement excédentaire. Le degré d'autofinancement des dépenses nettes d'investissements s'élève à 4,5 %.

Marge d'autofinancement						
En milliers de francs	Comptes 2007	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Budget 2011	Budget 2012
Total amortissements	9'672	10'704	10'357	10'360	11'269	11'537
Attributions aux fonds de réserve	3'210	5'762	5'948	7'597	1'542	1'741
Prélèvements sur fonds de réserve	-902	-1'094	-879	-719	-594	-633
Résultat de l'exercice	-18	-5	-3'359	735	-1'024	-11'101
Marge d'autofinancement (MA)	11'962	15'367	12'066	17'974	11'193	1'544

Nouveaux projets Les préavis en cours et déposés impliquent des dépenses nettes d'investissements de CHF 9,2 millions. A ce montant s'ajoutent les nouveaux projets qui seront lancés et qui représentent CHF 25,1 millions.

Ces investissements en hausse par rapport aux montants dépensés ces dernières années s'expliquent notamment par la hausse des dépenses liées aux frais d'équipements des plans de quartiers.

Les nouveaux projets déployant les enjeux financiers les plus importants en 2012 sont les suivants :

- Urbanisme : achat de terrains (3 millions) ;
- Services industriels : extensions ordinaires (2,5 millions) ;
- Services industriels : géothermie profonde (2 millions) ;
- Travaux et environnement : travaux sur le tronçon situé aux Tattes d'Oie (1,6 million) ;
- Travaux et environnement : travaux sur le pont et le chemin de la Redoute (1,5 million) ;
- Services industriels : passage de 40 KV à 125 KV au poste de la Longeraie (1,5 million) ;
- Travaux et environnement : exécution d'un giratoire au chemin de la Fontaine (1,2 million) ;
- Architecture et bâtiments : construction du CERV (0,8 million) ;
- Architecture et bâtiments : construction d'une EP et UAPE au Reposoir (0,8 million).

*Crédits d'extensions
des Services industriels*

Les crédits d'extensions prévus par les Services industriels sont sollicités en même temps que la présentation du budget. Il s'agit d'investissements récurrents qui font l'objet de demandes pour la part des travaux effectués chaque année.

Comme les années précédentes, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder des crédits d'extensions. Ils se montent à CHF 3'625'000.- en 2012. Après déduction des recettes correspondant à CHF 830'000.-, l'investissement net s'élèvera à CHF 2'795'000.-. Toutefois, les dépenses effectives ne devront pas excéder CHF 2,5 millions en 2012 avant déduction des participations de tiers et des subventions, conformément au plan d'investissements. Comme par le passé, les travaux prévus représentent des effets financiers supérieurs au cadre financier autorisé de façon à assurer un certain niveau d'investissements par le biais d'une gestion plus flexible des projets prédéfinis.

Le détail des travaux et les conséquences sur le capital de dotation des Services industriels sont présentés avec le budget détaillé. Le capital de dotation sert de base pour calculer les amortissements et les charges d'intérêts assumés par les Services industriels.

Crédits routiers et d'assainissement

Le mode de financement du réseau routier a été revu en 2012. Il est prévu de procéder comme suit :

- les frais liés à l'entretien d'exploitation, correspondant aux réparations localisées et s'étendant sur une surface limitée (comblement de fissures, de nids de poule, etc.), émargeront au budget de fonctionnement ;
- les dépenses d'entretien constructif, correspondant aux travaux de construction ou à la mise en œuvre de mesures techniques visant à garantir la sécurité de l'ouvrage, le maintien de la substance de l'infrastructure et de sa fonction, seront financées par le biais d'un crédit routier demandé avec le préavis sur le budget 2012 ;
- le financement des travaux de construction ou de réalisation de mesures techniques, visant à rétablir ou à remplacer une route existante, feront l'objet de préavis spécifiques.

Par ailleurs, il est prévu de mettre en place un système de gestion d'entretien du réseau routier (SGE) afin d'optimiser les travaux d'entretien du réseau routier. Les dépenses qui en découleront feront l'objet d'un préavis spécifique.

Le réseau routier se dégrade actuellement assez rapidement car les chaussées n'ont pas été dimensionnées en son temps pour supporter le trafic actuel qui croît chaque année : en 20 ans, le trafic a doublé, voire triplé sur certains axes routiers de la commune.

Lors d'un relevé visuel fait au printemps 2011, il s'avère que 25 % des routes ont des défauts, nécessitant des réparations importantes à court terme, et 50 % ont des dégâts de moyenne importance, nécessitant des travaux à une échéance de 10 ans.

En 2012, un crédit routier de CHF 388'000.- HT pour le financement des entretiens constructifs est demandé. Cette somme sera destinée à la réfection des revêtements routiers de la rue St-Jean (secteur compris entre le pont sur l'Asse et la rue des Marchandises) et à la route de St-Cergue (entre le chemin des Pâquerettes et le chemin des Plantaz). Les travaux consistent à enlever les revêtements existants, vérifier que la portance de l'infrastructure est bonne, recompactier l'infrastructure et reposer les enrobés bitumineux.

Ces mesures permettront de pérenniser ces routes et d'éviter de gros travaux durant les vingt prochaines années.

Un crédit dévolu au réseau d'assainissement de CHF 80'000.- est demandé pour effectuer des travaux de chemisage et de reconstruction de collecteurs.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 22 concernant le budget 2012,
ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville pour l'année 2012 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	180'554'270.-
Revenus :	CHF	169'453'500.-
Excédent de charges :	CHF	11'100'770.-

2. d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 468'000.- relatif à l'entretien constructif des réseaux routiers et d'assainissement pour l'année 2012, amortis sur 30 ans ;
3. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2012, soit :

Service des eaux	CHF	1'182'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	1'313'000.-
Service du gaz	CHF	1'130'000.-
Total des extensions	CHF	3'625'000.-

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

4. de prendre acte du plan d'investissements 2012-2016.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 octobre 2011 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Vice-président :

C. Dupertuis



Le Secrétaire:

C. Gobat

Graphiques









